

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joceline Brideau		Date d'inspection Le 27 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie Les Frimousses		Numéro de permis 1023019
Adresse 634 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1		Numéro de téléphone (506) 395-9568
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : c) les consignes d'évacuation en cas d'incendie telles qu'elles ont été approuvées par le prévôt des incendies, son adjoint ou un agent de la prévention des incendies.	25(c)	06 nov. 2026	
Commentaires: Vérification immédiate du babillard afin d'identifier les documents manquants, incomplets ou non à jour.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur.	25(d)	27 oct. 2026	27 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	27 oct. 2026	27 oct. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. Les médicaments étaient rangés sous clé dans la cuisine et demeuraient hors de la portée des enfants. Un registre des incidents mineurs était tenu à jour; les parents étaient informés des incidents et signaient le registre afin de confirmer que la communication avait eu lieu. Le poste de changement de couche était situé à moins d'un mètre d'un lavabo et était adéquatement séparé de l'aire de préparation des aliments. Les enfants âgés de 12 mois et plus disposaient d'un lit portatif adapté à leur taille. Une vérification immédiate du babillard a été effectuée afin de repérer les documents manquants, incomplets ou non à jour. -□Plan d'évacuation manquant. Une discussion a également eu lieu avec l'exploitante concernant les nouvelles réglementations. Des documents relatifs aux tests de la qualité de l'eau pour les services de garde en milieu familial ainsi qu'aux nouveaux ratios applicables aux garderies en milieu familial lui ont été remis. Au moment de l'arrivée, les enfants participaient à une période de jeux libres. Par la suite, l'exploitante a animé une activité sensorielle à l'aide de plumes et de morceaux de papier. Les enfants se sont ensuite préparés pour

Commentaires généraux

la collation, qui était apportée dans leur boîte à dîner. Finalement, les nourrissons ont été observés en préparation pour leur période de sieste.
Aucune préoccupation particulière n'a été relevée lors de cette visite. Les éléments observés étaient conformes aux exigences réglementaires applicables.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 octobre 2026

Date

original signé par
Joceline Brideau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"